

7 Espaces privés

Les escaliers, les passages et les cours

Parmi les éléments architecturaux à l'intérieur d'un édifice, l'escalier en est généralement l'élément majeur. Il organise la construction et constitue un témoignage majeur de l'histoire de l'immeuble, tant par sa situation dans le plan des niveaux que par sa forme.

Les escaliers :

De l'époque médiévale à la Renaissance, l'escalier « en vis » est omniprésent.

A la Renaissance, il est composé soit par des volées droites entre deux murs, soit autour d'une cour, il évolue progressivement dans une « cage ouverte » et de plus en plus monumental.

Au XVIII^e siècle, l'enrichissement du décor est largement représenté par la ferronnerie.



Les passages et les cours :

Les passages existants sont à conserver et à rétablir dans la mesure du possible, et à restaurer dans leurs dispositions et aspect d'origine.

Les appentis de toutes sortes, les constructions adventices rapportées sur les façades ou les cours et masquant parfois des architectures intéressantes, les constructions en étages, sur balcons, coursives, galeries ou loggias, les encorbellements étrangers aux dispositions d'origine de la façade doivent être supprimés.

Les cours et les courettes doivent être dégagées des climatiseurs, compresseurs, groupes frigorifiques et autres éléments techniques, posés ou suspendus en façades.

La suppression des canalisations, des conduits de fumée et de gaz brûlés, de ventilations ou de câbles apparents, est à prévoir dans toutes les opérations de restauration et de réaménagement.

Est interdite :

- la construction de locaux commerciaux ou d'habitation dans les cours intérieures des immeubles.

